

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 12	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril 2019 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 03 avril 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	Ne participe pas au vote, s'est retiré de la salle de CM
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2019-12 Approbation du compte administratif du budget principal de l'année 2018

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance du vote de l'adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2018, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 10 avril 2019

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20190410-2019_12-DE
Regu le 16/04/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⇒ APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2018 du budget principal défini ci-après :

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	116 486,86	146 744,70	-30 257,84
Fonctionnement	467 056,66	422 833,88	44 222,78
Total	583 543,52	569 578,58	13 964,94

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Affectation du résultat 2017 en 2018	Transfert au 1 ^{er} janvier 2018 du solde du budget assainissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
Investissement	19 673,08		46 030,50	-30 257,84	35 445,74
Fonctionnement	449 257,22		8 050, 51	44 222,78	501 530,51
Total	468 930,30		54 081,01	13 964,94	536 976,25

Solde d'exécution recettes	35 445,74
Restes à réaliser : dépenses	30 463,80
Restes à réaliser : recettes	36 015,25
TOTAL Investissement	40 997,19
Affectation à l'investissement	0,00
Résultat de fonctionnement	501 530,51
Reste en report à nouveau	501 530,51

C/001
Report
Investissement recettes

C/1068
Affectation

C/002
Report
Section de fonctionnement
recettes

- ⇒ constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- ⇒ reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2019
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augnac
Affichage le 16 avril 2019
Page 2 sur 2

